



La CGT fait valoir ses revendications et remporte une belle VICTOIRE !

La direction a cédé sur nos revendications

👉 La direction a scrupuleusement suivi les revendications de la CGT, comme suit :

- 1. Nous avons reçu une réponse officielle par écrit de la direction confirmant que la réévaluation de la grille des salaires minimums aura lieu lors des NAO de 2024, prévues en décembre 2023. Cette décision est en accord avec les accords que nous avons conclus lors des négociations FRAME qui se sont déroulées sur le site de Jarrie le 4 juillet 2023. Cette victoire profitera à tous les salariés, qu'ils aient été embauchés avant ou après le 1er janvier 2024.**
- 2. Nous avons également reçu de la direction la note prévue lors des négociations FRAME à Jarrie le 4 juillet 2023, concernant la grille des salaires minimums.**
- 3. Les négociations sur la revalorisation des paniers-repas et des tickets restaurant débuteront le 15 novembre 2023.**
- 4. Les négociations sur les primes d'incommodités débuteront le 14 décembre 2023.**
- 5. L'ouverture de négociations pour les techniciens référents en janvier 2024.**

Nous pouvons nous réjouir des avancées significatives à venir. 🙌

Il est important de rappeler que la détermination des salariés est le seul moyen de faire plier l'employeur. 🤝

C'est pourquoi, après avoir consulté les membres syndiqués et les salariés, nous avons décidé de lever le préavis de GRÈVE.

